

Délibération n°2018-03-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 221

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Jean-Pierre Bodeveix	à	François Ratelade
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Sandra Délibit	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Alain Fonfrede	à	Pierre Coutaud
Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Henri Granet	à	Jean Stöhr	Alain Gueguen	à	Stéphanie Gautier
Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade	Jean-Pierre Guitard	à	Michel Guitard
Michel Lacrocq	à	Laurence Boyer	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Jean-François Loge	à	Bernard Rouge	Laurence Monteil	à	Françoise Béziat
Philippe Pelat	à	Martine Pannetier	Michel Pesteil	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Poigneau	à	Marilou Padilla-Ratelade	Nathalie Peyrat	à	Jean-Marc Michelin
Serge Peyraud	à	Jean Valade	Gérard Rougier	à	Gilles Magrit
Michel Saugeras	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

VVF du Pays d'Eygurande : lancement des travaux des 2^{èmes} et 3^{èmes} tranches

Le président rappelle que par la délibération du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a acté la première tranche de travaux de réhabilitation du centre touristique de l'Abeille à Eygurande et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

Suite à l'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement le 6 décembre 2017, en totalité pour ce projet, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les 2^{èmes} et 3^{èmes} tranches de travaux qui consistent à :

- Tranche 2
 - création de 3 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
 - réhabilitation de 20 logements existants de 3 pièces pour 6 personnes
 - rafraîchissement de 10 logements pour le personnel.
- Tranche 3 :
 - création d'un bassin aquatique avec mise en place d'un abri de piscine fixe
 - réfection du hammam et création d'un sauna
 - rafraîchissement des vestiaires

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Coût total des tranches 2 et 3		1 980 378,96 €
FNADT	20,20%	400 000,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	7,57%	150 000,00 €
Département de la Corrèze	7,57%	150 000,00 €
Fonds propres	20,00%	396 075,79 €
Emprunts	46,00%	884 303,17 €

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 2 voix contre, 5 abstentions et 69 voix pour, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le lancement opérationnel des 2^{èmes} et 3^{èmes} tranches de travaux du projet et le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions pour ces deux tranches auprès de l'État, la région Nouvelle Aquitaine, le conseil départemental de la Corrèze et tout autre co-financeurs possibles ;

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à la réalisation des 2^{èmes} et 3^{èmes} tranches sur le site d'Eygurande.

A la majorité	
Votants	76
Pour	69
Contre	2
Abstention	5

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Soursac, le 28 juin 2018

Le président,
Pierre Chevalier

